

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION	L'an deux mille vingt-trois Le 29 juin à 19 heures 45 minutes, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,				
DATE D’AFFICHAGE	Étaient présents : M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN Mme MAES, M. CARON, M. WISNIEWSKI Formant la majorité du conseil en exercice.				
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19	Absents excusés : M. DUBRAY, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. COPIER, Mme DE PUERTAS JOSEPH, Mme TOUGNE CABES				
PRESENTS 13	Pouvoirs : M. DUBRAY à M. CARON Mme TOUGNE CABES à Mme DELTRUC				
VOTANTS 15	SECRETAIRE : Mme CHARPENTIER a été élue secrétaire de séance				
Délibération N° 01/23 Objet : Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023, suite à l'annulation des élections du CM 09.06.2023	<p>Vu le code électoral et notamment ses articles L.293 et R.148, Conformément à l'arrêté de convocation n°2023-076, suite au jugement n°2308283-2 du 22 juin 2023 du tribunal administratif de Cergy-Pontoise annulant les élections des délégués et suppléants du 09/06/2023, en vue des élections des sénateurs, Considérant qu'il y a lieu d'organiser de nouvelles élections pour compléter le tableau des électeurs, Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Vu la circulaire préfectorale, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres les plus âgés du conseil municipal à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Vautier Claude, M. Deltruc Bernard, Mme Maes Emmanuelle et M. Wisniewski Nicolas. La présidence du bureau est assurée par ses soins.</p> <p>Election des délégués et suppléants : Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Il rappelle également que les délégués et suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux, soit parmi les électeurs de la commune.</p> <p>Conformément à l'arrêté n° 2023-068 du 23/05/2023, fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.</p> <p>Candidature enregistrée : Liste de l'exécutif Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bulletins : 15 - Bulletins blancs ou nuls : 0 - Suffrages exprimés : 15 - Majorité absolue : 15 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Nom de la liste</th> <th style="width: 40%;">Suffrages obtenus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Liste de l'exécutif</td> <td align="center">15</td> </tr> </tbody> </table> <p>Sont élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel GUIARD, délégué - Christine CHARPENTIER, déléguée - Bernard DELTRUC, délégué - Christine DELTRUC, déléguée - Claude VAUTIER, délégué - Sylvie TOUGNE CABES, suppléante - David COPIER, suppléant - Véronique AUFFRET, suppléante <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>PRÉFECTURE DU VAL D'OISE ARRIVÉE LE 30 JUIN 2023 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ</p> </div> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 29/06/2023</p> <p align="right">Le Maire : M.GUIARD</p>	Nom de la liste	Suffrages obtenus	Liste de l'exécutif	15
Nom de la liste	Suffrages obtenus				
Liste de l'exécutif	15				